



DOJO PINS JUSTARET - VILLATE

<https://dojopjustaretvillate.ffjudo.com>



Reprise des cours de JUDO

Le mardi 5 septembre 2023

INSCRIPTIONS :

- FORUM des ASSOCIATIONS Samedi 2 septembre de 13h30 à 18h sur la place centrale René Loubet à Pins-Justaret
- Permanences au Dojo
Mardi 5 septembre de 18h10 à 20h15
Vendredi 8 septembre de 18h10 à 20h15
Mardi 12 septembre de 18h10 à 20h15
Vendredi 15 septembre de 18h10 à 20h15

HORAIRES DES COURS : (sous réserve de réorganisation)

⇒ BABY POUSSINS	2018-2019	Mercredi	17 h 15 - 18 h 00
		Vendredi	18 h 10 - 19 h 00
	ET 2020, après accord du professeur lors des séances d'essai		
⇒ MINI POUSSINS	2016-2017	Mercredi	18 h 00 - 19 h 00
		Vendredi	19 h 00 - 20 h 00
⇒ POUSSINS	2014-2015	Mardi	18 h 10 - 19 h 10
		Jeudi	18 h 10 - 19 h 10
⇒ BENJAMINS & MINIMES	2012-2013 2010-2011	Mardi	19 h 10 - 20 h 10
		Jeudi	19 h 10 - 20 h 10
⇒ CADETS JUNIORS SENIORS 2009 ET AVANT		Mardi	20 h 10 - 21 h 30
		Vendredi	20 h 00 - 21 h 30

Les cours sont assurés par
Hadi Diallo
Professeur Diplômé d'Etat et
2^{ème} DAN

Contact:

contact@dojopjustaretvillate.org

H. Diallo au 06 59 08 74 28

P. Cabané au 06 63 80 74 27



DOJO PINS-JUSTARET / VILLATE

Mairie
Place du Château
31860 PINS-JUSTARET

Email: contact@dojopjustaretvillate.org
Site: <https://dojopjustaretvillate.ffjudo.com>

MODALITES D'INSCRIPTION SAISON 2023-2024

Pour une inscription aux cours de judo, 4 possibilités vous sont offertes, soit :

- Télécharger le dossier sur le site du dojo Pins Justaret Villate
- Retirer ou déposer le dossier complet lors du forum des associations qui aura lieu sur la place centrale René Loubet à Pins-Justaret le Samedi 2 Septembre 2023 de 13h30 à 18h
- Se présenter lors des permanences au Dojo
Mardi 5 Septembre de 18h10 à 20h15
Vendredi 8 Septembre de 18h10 à 20h15
Mardi 12 Septembre de 18h10 à 20h15
Vendredi 15 Septembre de 18h10 à 20h15
- Pour les cotisations annuelles, s'inscrire en dématérialisé sur le site
<https://www.helloasso.com/associations/dojo-pins-justaret-villate/adhesions/inscription-2023-2024>

POUR POUVOIR BENEFICIER DES COURS DE JUDO
LES DOSSIERS RETOURNÉS DEVRONT ÊTRE **IMPERATIVEMENT COMPLETS**



A SAVOIR :

- Chèques vacances, coupons sport et Pass'Sport acceptés.
- Pour les mineurs : attestation de réponse au questionnaire de santé.
- Pour les majeurs : Certificat Médical à jour mentionnant obligatoirement « apte à la pratique du judo en compétition » ou l'attestation de réponse au questionnaire de santé si le certificat médical initial a moins de trois ans.
- Fiche d'inscription complétée et signée en indiquant bien le N° de Police d'assurance Responsabilité Civile et **joindre une copie de l'attestation d'assurance.**
- Règlement intérieur émarginé
- Cotisations réglées en totalité (suivant les modalités mentionnées)
- Licence FFJDA acquittée.

**UNE SEULE PIECE MANQUANT AU DOSSIER D'INSCRIPTION
ENTRAINERA UN REFUS CATÉGORIQUE ET SANS APPEL AU COURS DE JUDO**

Pour les nouveaux, l'attestation de réponse au questionnaire de santé (mineurs) ou le certificat médical mentionnant l'autorisation de la pratique du judo (majeurs) est exigé avant les 2 semaines d'essai offerts par le club.



DOJO PINS JUSTARET - VILLATE - SAISON 2023-2024

Tarifs de base :

Licence : 41 Euros

Adhésion au Club : 28 Euros

Cotisations trimestrielles : 1 inscrit = 59 Euros ; 2 inscrits = 87 Euros ; 3 inscrits = 123 Euros ; 4 inscrits = 164 Euros

Les chèques doivent être libellés à l'ordre du DOJO PINS JUSTARET VILLATE

Règlement à l'année :

	Licence	Adhésion + Cotisation
1 judoka	1 chèque de : 41 Euros	1 chèque de : 205 Euros
2 judokas	1 chèque de : 82 Euros	1 chèque de : 380 Euros
3 judokas	1 chèque de : 123 Euros	1 chèque de : 525 Euros
4 judokas	1 chèque de : 164 Euros	1 chèque de : 640 Euros

Ceintures noires :

Licence + adhésion + cotisation annuelle réduite : 159 Euros

Règlement au trimestre :

	Licence	Adhésion + Cotisation	
1 judoka	1 chèque de : 41 Euros	1 chèque de : 87 Euros	2 chèques de : 59 Euros
2 judokas	1 chèque de : 82 Euros	1 chèque de : 164 Euros	2 chèques de : 108 Euros
3 judokas	1 chèque de : 123 Euros	1 chèque de : 231 Euros	2 chèques de : 147 Euros
4 judokas	1 chèque de : 164 Euros	1 chèque de : 288 Euros	2 chèques de : 176 Euros

les chèques seront encaissés :
fin octobre, fin janvier,
fin avril

Règlement au mois :

	Licence	Adhésion + cotisation	
1 judoka	1 chèque de : 41 Euros	1 chèque de : 45 Euros	8 chèques de : 20 Euros
2 judokas	1 chèque de : 82 Euros	1 chèque de : 76 Euros	8 chèques de : 38 Euros
3 judokas	1 chèque de : 123 Euros	1 chèque de : 125 Euros	8 chèques de : 50 Euros
4 judokas	1 chèque de : 164 Euros	1 chèque de : 160 Euros	8 chèques de : 60 Euros

les chèques sont encaissés à la
fin de chaque mois

QUESTIONNAIRE RELATIF À L'ÉTAT DE SANTÉ DU SPORTIF MINEUR



En vue de l'obtention, du renouvellement d'une licence d'une fédération sportive ou de l'inscription à une compétition sportive autorisée par une fédération agréée, hors disciplines, à contraintes particulières.

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : Il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné(e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux garder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.			
Tu es : <input type="checkbox"/> une fille <input type="checkbox"/> un garçon		OUI	NON
Ton âge : <input type="text"/> ans		OUI	NON
L'année	Es-tu allé(e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?		
	As-tu été opéré(e) ?		
	As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?		
	As-tu beaucoup maigri ou grossi ?		
	As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?		
	As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ?		
	As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?		
	As-tu eu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude ?		
	As-tu eu beaucoup de mal à respirer après un effort ?		
	As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?		
	As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?		
	As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?		
Ces 2 dernières semaines	Te sens-tu très fatigué(e) ?		
	As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?		
	Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ?		
	Te sens-tu triste ou inquiet ?		
	Pleures-tu plus souvent ?		
	Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?		
Aujourd'hui	Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?		
	Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?		
	Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?		
À faire remplir par les parents			
	Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?		
	Etes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?		
	Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.)		

Si tu as répondu **OUI** à une ou plusieurs questions, tu dois consulter un médecin pour qu'il t'examine et voit avec toi quel sport te convient. Au moment de la visite, donne-lui ce questionnaire rempli.



**PRISE DE LICENCE
MINEURS**

**ATTESTATION
QUESTIONNAIRE RELATIF À L'ÉTAT DE SANTÉ DU SPORTIF MINEUR**

*Je soussigné M/Mme [Prénom NOM]..... ,
en ma qualité de représentant légal de [Prénom NOM] ,
atteste qu'il/elle a renseigné le questionnaire RELATIF À L'ÉTAT DE SANTÉ DU SPORTIF MINEUR
(arrêté du 7 mai 2021) et a répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.*

Date et signature du représentant légal.

N° de Téléphone :